



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 24 janvier 2018, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants: la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, André Beaudin, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, Sébastien Legros, agent de soutien au développement social et madame France D'Amour, greffière.

1. <u>BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

18-01-24-01

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon APPUYÉ PAR : monsieur Daniel Beaupré et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 51.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-01-24-02

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en déplaçant les points suivants : 13.2.1 « Programme Mobilisation-Diversité : adoption d'un plan d'action », 13.2.2 « Fonds de développement des territoires (FDT) : octroi de subventions » et 13.2.3 « Mise à jour de la Politique de développement social durable (PDSD) : information » sous le point 4, et d'ajouter les points 17.1 « Élection des membres du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) - préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges élu représentant de la région Montérégie-Suroît : information » et 17.2 « Candidature de madame Danie Deschênes au conseil régional des partenaires du marché du travail : information ».

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.





3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2017 : ADOPTION

18-01-24-03

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Raymond Larouche APPUYÉ PAR : madame Denise Godin-Dostie et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 22 novembre 2017 tel que présenté.

Proposition adoptée.

3.3 CORRECTION AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2017 : ADOPTION

18-01-24-04

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Gilles Santerre APPUYÉ PAR : monsieur Yvon Bériault et résolu

d'adopter le procès-verbal de correction pour la séance ordinaire du conseil du 14 juin 2017.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1 PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ: ADOPTION D'UN PLAN D'ACTION

Monsieur Sébastien Legros, agent de soutien au développement social, et madame Dominique Pialoux, coordonnatrice du Service d'intégration des immigrants, présentent les projets dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité 2017-2019 et les montants octroyés.

CONSIDÉRANT l'appel de propositions du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité 2017-2019;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à établir des partenariats avec des municipalités régionales de comté (MRC) qui souhaitent agir à l'égard des enjeux de la diversité et de l'immigration et qui connaissent notamment des perspectives d'emploi favorables ou font face à des raretés de main-d'oeuvre;

CONSIDÉRANT la signature en juin 2017 d'une entente de 100 000 \$ entre le MIDI et la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la mise en oeuvre d'un plan d'action régional;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite signer des protocoles d'ententes avec des organisations du territoire qui agiront à titre de promoteur pour chacune des actions identifiées;

CONSIDÉRANT QUE la MRC, en concertation avec les partenaires du Comité en relations interculturelles de Vaudreuil-Soulanges (CRIVS), propose les actions suivantes :

Action	Promoteur	Montant octroyé 15 000 \$	
Mise en place et coordination d'un comité régional de citoyens et citoyennes issus de l'immigration	Réseaux Emploi Entrepreneurship		
Réalisation de cinq consultations auprès des personnes immigrantes	Réseaux Emploi Entrepreneurship	5 000 \$	
Conférences et ateliers sur la diversité culturelle en entreprise	Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges	12 000 \$	
Activités de reconnaissance des employeurs modèles en matière de pluralisme culturel	Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges	5 000 \$	





Action	Promoteur	Montant octroyé
Programme d'accompagnement à la vie scolaire et communautaire pour les familles immigrantes	Commission scolaire des Trois-Lacs	10 000 \$
Formation interculturelle pour les coordonnateurs de camps de jour et offre d'activités estivales destinées aux nouvelles familles immigrantes du territoire	Camp Notre-Dame-de-Fatima	10 000 \$
Ateliers d'interaction sociale pour les enfants de 0-5 ans et leurs parents	Maison de la famille de Vaudreuil- Soulanges	10 000 \$
Activités d'échanges intergénérationnels entre les jeunes immigrants et les aînés du territoire	Grand rassemblement des aînés de Vaudreuil-Soulanges	8 000 \$
Ateliers de médiation culturelle réunissant des résidents et résidentes de longue date et de nouveaux arrivants afin d'identifier les points de rencontre entre nos diverses cultures	Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges	10 000 \$
Production d'une émission de télévision communautaire à thématique interculturelle	CSUR la télé	15 000 \$
TOTAL		100 000 \$

POUR CES MOTIFS,

18-01-24-05

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'adopter le plan d'action proposé et d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à signer, avec les promoteurs identifiés, les protocoles d'entente nécessaires à sa mise en oeuvre.

Proposition adoptée.

4.2 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) : OCTROI DE SUBVENTIONS

CONSIDÉRANT la distribution du Fonds de développement des territoires (FDT) 2017-2018 adoptée par le conseil;

CONSIDÉRANT la possibilité d'utiliser ces sommes pour soutenir des projets du Fonds de développement des communautés (FDC) ou tout autre projet jugé structurant par le conseil, pour un total de 187 361 \$;

CONSIDÉRANT la liste des projets soumis dans le cadre du FDC 2017-2018 et les recommandations du comité d'analyse suite à l'appel de projets se terminant le 15 décembre 2017;

CONSIDÉRANT la conformité des projets retenus par le comité d'analyse selon les conditions de financement établies par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer la qualité de vie des milieux;

POUR CES MOTIFS,





18-01-24-06

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'approuver les projets suivants aux fins de subventions selon les fonds et les montants indiqués :

Demandeur	Titre du projet	Fonds	Montant octroyé	
Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges	5 à 7 communautaires	FDT/FDC	8 000 \$	
Municipalité des Cèdres	Potagers urbains communautaires	FDT/FDC	5 000 \$	
Municipalité des Coteaux	Le jardinage communautaire: une priorité, une fierté	FDT/FDC	5 000 \$	
Ville de Notre-Dame-de-l'Île- Perrot	Ma réussite dans notre bibliothèque	FDT/FDC	7 700 \$	
		ACCEPTÉ	25 700 \$	

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer les ententes relativement à ces projets et d'autoriser le lancement d'un deuxième appel de projets.

Proposition adoptée.

4.3 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE (PDSD) : INFORMATION

Monsieur Sébastien Legros, agent de soutien au développement social, informe que la mise à jour de la Politique de développement social durable de la MRC suit son cours avec la firme Communagir et qu'une consultation publique aura lieu en octobre 2018.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

5.1 COMPTE RENDU DE LA TABLE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU 14 DÉCEMBRE 2017 : ADOPTION

18-01-24-07

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jamie Nicholls** APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'adopter le compte rendu de la table régionale d'aménagement du 14 décembre 2017.

Proposition adoptée.

5.2 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 8 JANVIER 2018 : ADOPTION

18-01-24-08

IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'adopter le compte rendu du comité de sécurité publique du 8 janvier 2018.

Proposition adoptée.





- 6. <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>
- 6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
- 6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

18-01-24-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Raymond Larouche

APPUYÉ PAR : monsieur Claude Pilon et résolu

d'adopter la liste MRC 18-01-24.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 18-01-24, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.1.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 239 CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS 2018 DES DÉPENSES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir, de répartir et d'imposer la quote-part de chacune des municipalités locales en fonction de critères déterminés;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par monsieur Claude Pilon lors de la séance du conseil de la MRC le mercredi 20 septembre 2017, que copie du présent règlement a été remis à tous les membres du conseil au moins deux jours juridiques avant son adoption, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et demandent dispense de sa lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal*;

POUR CES MOTIFS,

18-01-24-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Bélanger** APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

qu'un règlement portant le numéro 239 soit adopté et qu'il soit statué par ce qui suit :

ARTICLE 1. MONTANT DE LA QUOTE-PART

Le montant de la quote-part des municipalités locales dont le territoire fait partie de celui de la municipalité régionale de comté, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses annuelles budgétées par la MRC et adoptées par résolution, est réparti en fonction des modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses et de leur paiement par les municipalités locales en fonction du présent règlement.

ARTICLE 2. MODALITÉS DE DÉTERMINATION ET DE RÉPARTITION DE LA QUOTE-PART

PARTIE 1

2.1 Gestion régionale

Sous réserve des articles 2.2 à 2.9, la quote-part générale, partie 1, est imposée à chacune des municipalités selon la richesse foncière uniformisée 2017. Les données utilisées sont celles des rôles d'évaluation déposés en septembre 2016. La quote-part générale, partie 1, couvre, notamment, les dépenses du conseil municipal, l'administration générale, l'aménagement, la sécurité incendie et civile et les équipements régionaux.





2.2 Centre local de développement (CLD)

La quote-part du Centre local de développement est déterminée à 75 % selon la richesse foncière uniformisée 2017 et à 25 % selon la richesse foncière uniformisée 2017 de la portion des industries manufacturières et commerciales. Pour le volet tourisme, la quote-part générale est imposée à chacune des municipalités selon la richesse foncière uniformisée 2017.

2.3 Collecte sélective, environnement et matières résiduelles

La quote-part reliée aux activités de collecte sélective, environnement et matières résiduelles est déterminée au prorata du nombre d'unités de logement desservis incluant les autres locaux pour chacune des municipalités.

2.4 Cour municipale régionale

Conformément à l'entente intermunicipale, chacune des municipalités doit verser une quote-part annuelle de 500 \$. De plus, les dépenses de la cour municipale régionale sont perçues à même les revenus de la cour.

2.5 Services 9-1-1 et 3-1-1

La quote-part pour les services 9-1-1 et 3-1-1 est déterminée à 100 % selon la population 2017.

2.6 Fonds de voirie régional

Il n'y a pas de quote-part pour le fonds de voirie régional. L'ensemble des dépenses sera assumé à même les redevances des exploitants de carrières ou sablières visées par la Loi sur les compétences municipales.

2.7 Écocentres

La quote-part est proportionnelle au nombre d'unités de logement par municipalité par rapport au nombre total d'unités de logement des municipalités de la MRC, le tout conformément au sommaire du rôle d'évaluation de 2017.

2.8 Collecte des matières organiques

La quote-part est proportionnelle au nombre d'unités de logement par municipalité par rapport au nombre total d'unités de logement des municipalités de la MRC, le tout conformément au sommaire du rôle d'évaluation de 2017.

2.9 Info-territoire MRC

La quote-part est déterminée à 50 % selon la richesse foncière uniformisée 2017 et à 50 % selon la population 2017 conformément à l'entente de fourniture de services additionnels en géomatique.

PARTIE 2

2.10 <u>Évaluation foncière</u>

La quote-part relative à la mise à jour des rôles d'évaluation des municipalités, soit Coteau-du-Lac, Hudson, Les Cèdres, Les Coteaux, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pointe-des-Cascades, Pointe-Fortune, Rigaud, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Lazare, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique, Terrasse-Vaudreuil, Très-Saint-Rédempteur et Vaudreuil-sur-le-Lac est déterminée au prorata du nombre d'unités d'évaluation, par municipalité, en fonction du rôle d'évaluation déposé en septembre 2016.

La quote-part relative aux coûts des travaux supplémentaires requis pour les municipalités suivantes, soit Coteau-du-Lac, Hudson, Les Coteaux, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Rigaud, Saint-Lazare, Terrasse-Vaudreuil et Vaudreuil-sur-le-Lac est imposée à la municipalité concernée.





Cette quote-part sera facturée en cours d'année en fonction des factures et modalités émises par le fournisseur.

PARTIE 3

2.11 Réseau de télécommunications à large bande (fibre optique)

La quote-part relative aux infrastructures, aux équipements et à l'entretien du tronc commun et des tronçons locaux, comme décrite à l'entente intermunicipale, est répartie entre les municipalités de Coteau-du-Lac, Rigaud, Saint-Lazare, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique, Très-Saint-Rédempteur et Vaudreuil-Dorion, en fonction de leur richesse foncière uniformisée 2017, déduction faite de la quote-part de la MRC fixée à 5,42 % de ces dépenses, laquelle est prise à même les frais généraux.

PARTIE 4

2.12 Cours d'eau - obstruction

La quote-part relative aux dépenses reliées à une intervention dans un cours d'eau, notamment l'entretien, l'aménagement et le dégagement des obstructions, nuisances et barrages de castors est répartie entre les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Coteaux, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Lazare, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore et Saint-Zotique, situées dans le bassin de ce cours d'eau, et ce, en fonction de la Politique relative à la gestion des cours d'eau.

Cette quote-part sera facturée en fonction des travaux exécutés en cours d'année.

PARTIE 5

2.13 Cours d'eau - entretien

La quote-part relative aux travaux de nettoyage effectués durant l'année et approuvés par résolution du conseil ou du comité administratif est imposée pour toutes les municipalités de la MRC, sauf pour les municipalités de L'Île-Cadieux, L'Île-Perrot, Pincourt, Pointe-Fortune, Terrasse-Vaudreuil et Vaudreuil-sur-le-Lac, le tout selon la Politique relative à la gestion des cours d'eau.

Cette quote-part sera facturée en fonction des travaux exécutés en cours d'année.

PARTIE 6

2.14 Cotisation à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

La quote-part pour l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent est déterminée selon le coût réel des contributions pour les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Cèdres, Les Coteaux, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Pointe-des-Cascades, Rivière-Beaudette, Saint-Zotique et Vaudreuil-Dorion.

PARTIE 7

2.15 Anges des parcs

La quote-part pour le programme Anges des parcs est déterminée selon le coût réel de la facture émise par l'organisme en fonction de leur richesse foncière uniformisée 2017 pour toutes les municipalités de la MRC, sauf pour la ville de L'Île-Cadieux et la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton.

PARTIE 8

2.16 Culture

La quote-part relative à la culture est imposée à chacune des municipalités en fonction de leur richesse foncière uniformisée 2017, sauf pour la ville de L'Île-Cadieux et les municipalités de Sainte-Justine-de-Newton et Saint-Télesphore.





PARTIE 9

2.17 Info-territoire services aux municipalités

La quote-part relative à l'info-territoire services aux municipalités est imposée à chacune des municipalités en fonction des critères prévus à l'entente basée sur la catégorie d'utilisateur soit, OR-ARGENT-BRONZE, sauf pour la ville de L'Île-Cadieux.

PARTIE 10

2.18 Service 211

La quote-part pour le service 211 est déterminée à 100 % selon la population 2017, sauf pour les villes d'Hudson, L'Île-Cadieux, L'Île-Perrot, Notre-Dame-del'Île-Perrot, Pincourt, Saint-Lazare, Vaudreuil-Dorion et les municipalités des Cèdres, Pointe-des-Cascades, Terrasse-Vaudreuil et Vaudreuil-sur-le-Lac.

PARTIE 11

2.19 Logement social

La quote-part est déterminée à 50 % selon la richesse foncière uniformisée 2017 et à 50 % selon la population 2017, sauf les villes d'Hudson, L'Île-Cadieux, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Saint-Lazare, Vaudreuil-Dorion et les municipalités des Cèdres, Pointe-des-Cascades, Terrasse-Vaudreuil et Vaudreuil-sur-le-Lac.

PARTIE 12

2.20 Canal de Soulanges

La quote-part est déterminée à 50 % selon la richesse foncière uniformisée 2017 et à 50 % selon la population 2017 pour les municipalités suivantes, soit Coteau-du-Lac, Les Cèdres, Les Coteaux et Pointe-des-Cascades.

MODALITÉS DE PERCEPTION

Les quotes-parts établies, à moins qu'il n'en soit autrement précisé dans le présent règlement, sont payables en trois versements égaux, le premier lundi de mars, le premier lundi de juin et le premier lundi de septembre.

Dans tous les cas, les quotes-parts sont payables dans les 30 jours de l'envoi du compte. Tout montant dû porte intérêt à 10 % annuellement à compter de la date d'échéance.

ARTICLE 4.	ENTRÉE EN VIGUEUR		
Le présent règle	ement entrera en vigueur col	nformément à la loi.	P
PATRICK BOUS Préfet	SEZ	GUY LIN BEAUDOIN Directeur général et secrétaire-trésorier	1
Adopté à la séa 24 janvier 2018.	nce ordinaire du conseil de	la MRC de Vaudreuil-So	ulanges le
Entrée en vigue	ur le		
lontós			

Proposition adoptée.





6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 95-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 95 CONCERNANT LES MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SOMME D'ARGENT EXIGIBLE LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION ADMINISTRATIVE RELATIVE À L'ÉVALUATION FONCIÈRE : AVIS DE MOTION

AVIS de motion est par la présente donné par monsieur Claude Pilon qu'à une séance subséquente du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « Règlement numéro 95-2 modifiant le Règlement numéro 95 concernant les modalités de versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision administrative relative à l'évaluation foncière ».

6.2.2 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 95-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 95 CONCERNANT LES MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SOMME D'ARGENT EXIGIBLE LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION ADMINISTRATIVE RELATIVE À L'ÉVALUATION FONCIÈRE : ADOPTION

ATTENDU QU'il y lieu de modifier le Règlement numéro 95 afin d'ajuster le montant de la somme d'argent exigée lors du dépôt d'une demande de révision administrative relative à l'évaluation;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges du 24 janvier 2018 par monsieur Claude Pilon;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC ont reçu copie du présent projet de règlement en date du 19 janvier 2018, en respect de l'article 445 du Code municipal du Québec;

POUR CES MOTIFS,

18-01-24-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **André Beaudin** APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

qu'un règlement portant le numéro 95-2 soit adopté et qu'il soit statué par ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 2 est abrogé et remplacé par le texte suivant

« Le montant de la somme d'argent exigée par l'article 1 est fixé selon la grille tarifaire en vigueur du Tribunal administratif du Québec, intitulée *Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec.* »

ARTICLE 2

L'article 6 est abrogé et remplacé par le texte suivant :

« Le présent règlement s'applique à l'égard d'une demande de révision administrative portant sur un rôle d'évaluation foncière ou un rôle de valeur locative applicable à tout exercice financier à compter du dépôt d'une annexe contenant l'extrait en vigueur à la Gazette officielle du Québec du Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec lors d'une séance du conseil. »

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent réglement entrera en vigueur selon la loi.

PATRICK BOUSEZ

Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN

Directeur général et secrétaire-trésorier





Adopté à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 24 janvier 2018.

Entrée	en	vigueur	le		
		_			

Proposition adoptée.

6.2.3 BELL - PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME QUÉBEC BRANCHÉ DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : DEMANDE D'APPUI

Monsieur Philippe Roy, conseiller en développement territorial de DEV Vaudreuil-Soulanges, informe que Bell a effectué une demande de subvention auprès du gouvernement du Québec pour améliorer les services Internet à large bande à des municipalités rurales dont la municipalité de Saint-Télesphore, mais la compagnie de télécommunications a oublié de consulter la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Le gouvernement a demandé à Bell d'obtenir une résolution d'appui de la part de la MRC afin de compléter le dossier.

Un membre du conseil demande le vote.

18-01-24-12 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes** APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

d'appuyer le projet de la municipalité de Saint-Télesphore déposé par Bell Canada dans le cadre du programme Québec branché du gouvernement du Québec (projet numéro 172) afin d'améliorer les services Internet à large bande sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée à la majorité.

6.3 BÂTIMENTS

6.3.1 VOITURES ÉLECTRIQUE ET HYBRIDE : SUIVI

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, informe que les voitures Bolt et Volt ont été livrées le 8 janvier 2018 à la suite des appels d'offres et de l'octroi des contrats pour l'achat de ces deux voitures. La prochaine étape est le lettrage sur les véhicules.

7. <u>COMMUNICATION</u>

7.1 TABLE DES COMMUNICATIONS - MATIÈRES ORGANIQUES : RETOUR

Madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et présidente de la table des communications, fait un retour sur la dernière rencontre de la table portant sur la campagne de collecte des résidus alimentaires à laquelle la MRC, les municipalités et la firme Atelier ont travaillé le slogan et les visuels.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME ÉLISE PHOENIX POUR SES 10 ANNÉES DE SERVICE À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT les 10 années de service de madame Élise Phoenix, agente d'intervention aux cours d'eau à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT son excellent travail et son dévouement pour le territoire de Vaudreuil-Soulanges;





POUR CES MOTIFS,

18-01-24-13

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

de faire parvenir une lettre de félicitations à madame Élise Phoenix pour ses 10 années de service à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de la part de tous les membres du conseil.

Proposition adoptée.

- 9. <u>SÉCURITÉ</u>
- 9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9.1.1 PRIORITÉS D'ACTION 2018-2019 DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : INFORMATION

Monsieur Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt et président du comité de sécurité publique, fait un rappel aux membres du conseil de transmettre au lieutenant Éric Tanguay de la Sûreté du Québec leurs priorités d'action locale 2018-2019 de la Sûreté du Québec avant la date limite, soit le 19 février 2018.

9.1.2 ANGES DES PARCS SAISON 2018 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'offre de services du Comité Jeunesse La Presqu'Île pour le programme Anges des parcs, saison 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité publique de retenir les options B et C, soit les mêmes que l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE la ville de L'Île-Cadieux et la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton ne participent pas à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 210 00 970;

POUR CES MOTIFS,

18-01-24-14

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Séguin et résolu

par les 21 municipalités visées par la compétence;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à signer l'entente d'octroi de subvention pour la saison 2018 au montant de 66 185,49 \$ lorsque l'organisme aura remis ses rapports financiers pour l'exercice financier de l'année 2017 ainsi que son budget pour l'année 2018.

Proposition adoptée.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

9.3 SÉCURITÉ CIVILE

9.3.1 CONCERTATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE SUITE AUX INONDATIONS PRINTANIÈRES 2017 : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT l'ensemble des mesures d'urgence mises en œuvre lors des inondations du printemps 2017;





CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité incendie et civile, dans le cadre de la réunion du 24 janvier 2018, propose une démarche de concertation en matière de sécurité civile par la tenue d'une journée conférence-atelier le 23 février 2018 afin d'améliorer le degré de préparation, d'intervention, de prévention et du rétablissement;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02-110-000-999;

POUR CES MOTIFS,

18-01-24-15

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Danie Deschênes APPUYÉ PAR : monsieur Robert Grimaudo et résolu

d'autoriser l'organisation d'une journée conférence-atelier le 23 février 2018 avec les 23 municipalités et les principaux intervenants directement reliés à la sécurité civile et d'autoriser les frais afférents.

Proposition adoptée.

9.3.2 INONDATIONS 2017 - PLAN D'ACTION POUR FAIRE PRESSION SUR LE GOUVERNEMENT : SUIVI

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait un retour sur la rencontre du 15 décembre 2017 avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre de la Sécurité publique, Martin Coiteux, concernant les inondations printanières 2017 et les citoyens dont les dossiers ne sont toujours pas réglés.

9.3.3 INONDATIONS 2017 - STATISTIQUES PAR MUNICIPALITÉ DU NIVEAU DE RÉCLAMATIONS : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, fait état de la situation du nombre de dossiers traités dans le cadre du Programme d'aide financière spécifique aux inondations 2017.

10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

- 11. ENVIRONNEMENT
- 11.1 COURS D'EAU
- 11.1.1 DÉCRET 1034-2017 CONCERNANT L'EXCLUSION DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS SOUS LA COMPÉTENCE DE LA MRC : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint, procède au dépôt du document.

11.1.2 CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION RELIÉE À L'EXPLOITATION DE LA FAUNE ET RÉSOLUTION D'APPUI DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

11.1.3 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE HAUT-SAINT-LAURENT – GRAND MONTRÉAL : NOMINATION

18-01-24-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Raymond Larouche APPUYÉ PAR : monsieur Daniel Beaupré et résolu





de nommer monsieur Yvon Chiasson, maire de la municipalité de Saint-Zotique, à titre de représentant de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au conseil stratégique de la table de concertation régionale Haut-Saint-Laurent – Grand Montréal.

Proposition adoptée.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.2.1 TRICENTRIS EXPRESS ÉDITION DÉCEMBRE 2017 - LES CENTRES DE TRI MENACÉS PAR LA CHINE : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

11.2.2 PROJET « UNITÉ DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES » : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les visites de l'unité de traitement des matières organiques par les membres du conseil de la MRC en janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'unité de traitement est maintenant à l'étape de sa mise en opération suite à son installation et ses différents raccordements;

CONSIDÉRANT QU'en vue d'évaluer la technologie de traitement, les prochaines étapes à venir sont la mise en place d'une équipe qui assurera la coordination du projet et la mise en oeuvre du protocole de recherche, les différents essais, le rodage de l'unité de traitement, les analyses de laboratoire du produit issu de la technologie, la mise en place des opérations de collecte et de transport des matières collectées;

CONSIDÉRANT QUE la finalité du projet suite à l'évaluation de la technologie de traitement est de présenter les meilleurs scénarios de gestion des résidus organiques générés sur son territoire en vue d'une prise de décision éclairée par les élus;

POUR CES MOTIFS,

18-01-24-17

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** APPUYÉ PAR : monsieur **André Beaudin** et résolu

que la MRC propose de poursuivre le projet de traitement des résidus organiques avec la technologie novatrice et procède à la réalisation des étapes suivantes, soit :

- la mise en place d'une équipe pour la coordination du projet;
- la mise en oeuvre du protocole de recherche;
- les différents essais, le rodage de l'unité de traitement et les analyses de laboratoire du produit issu de la technologie;
- la mise en place des opérations de collecte et de transport des matières organiques aux seules fins des essais de rodage de l'unité de traitement;

que la MRC **mandate** la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges (SGMR V-S) à gérer le projet dans le but de présenter les meilleurs scénarios de gestion des résidus organiques générés sur son territoire.

Proposition adoptée.

11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.





11.4 ÉCOCENTRES

11.4.1 RÉSEAU DES ÉCOCENTRES - APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) ET ACHAT DU MATÉRIEL D'ENTREPOSAGE : AUTORISATION

Les membres du conseil ne donnent pas suite à la demande.

11.4.2 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA GESTION DES OPÉRATIONS DES ÉCOCENTRES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES SITUÉS À VAUDREUIL-DORION, PINCOURT ET RIGAUD : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la résolution CA 17-12-07-16 autorisant la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'aller en appel d'offres public pour la gestion des opérations des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situés à Vaudreuil-Dorion, Pincourt et Rigaud;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 8 décembre 2017;

CONSIDÉRANT l'ouverture de deux soumissions reçues le 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Nature-Action Québec est le seul soumissionnaire conforme ayant obtenu une note supérieure à 70 % suite à l'analyse par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT l'article 935 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45401 446;

POUR CES MOTIFS,

18-01-24-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à octroyer un contrat pour la gestion des opérations des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situés à Vaudreuil-Dorion, Rigaud et Pincourt, à Nature-Action Québec pour une durée de trois ans, pour un montant forfaitaire de 896 040 \$ (aucune taxe applicable en vertu du statut d'organisme de bienfaisance de Nature-Action Québec) avec une option de renouvellement de deux ans en faveur de la MRC, et d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à signer le contrat.

Proposition adoptée.

- 12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE
- 12.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

Aucun sujet traité.

12.1.2 OCTROI DE NOUVEAUX TITRES MINIERS - SUSPENSION TEMPORAIRE : DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

CONSIDÉRANT QUE la MRC est en cours de révision du schéma d'aménagement et de développement et qu'à cet effet, a reçu l'avis gouvernemental sur le premier projet en date du 15 juin 2017, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'avis gouvernemental demande à la MRC d'intégrer le contenu obligatoire de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire relative à l'activité minière, en vigueur depuis le 14 décembre 2016;





CONSIDÉRANT QUE cette orientation vise à assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une MRC, à l'intérieur de son schéma d'aménagement et de développement, de délimiter tout territoire incompatible avec l'activité minière, lequel sera ensuite soustrait à l'exploration et à l'exploitation minière;

CONSIDÉRANT QU'au sens de l'article 304.1.1 de la *Loi sur les mines*, un territoire incompatible avec l'activité minière est celui dans lequel la viabilité des activités serait compromise par les impacts engendrés par l'activité minière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut demander au gouvernement une suspension temporaire de l'octroi de nouveaux titres miniers à l'intérieur des territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) identifiés sur son territoire afin de ne pas compromettre la planification de l'activité minière dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement en cours;

CONSIDÉRANT la recommandation de la table régionale d'aménagement du 14 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le territoire visé par la demande de suspension temporaire de l'octroi de nouveaux titres miniers est illustré à l'annexe A de la présente résolution;

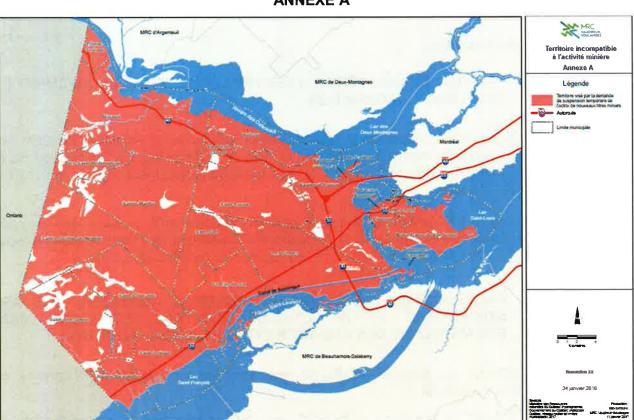
POUR CES MOTIFS,

18-01-24-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Yves Poirier
APPUYÉ PAR : madame Denise Godin-Dostie et résolu

de demander au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) une suspension temporaire de l'octroi de nouveaux titres miniers à l'intérieur du territoire incompatible à l'activité minière (TIAM) identifié sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de transmettre au MERN les fichiers de données géométriques correspondantes demandés, et ce, afin de poursuivre la planification de l'activité minière dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement.

Proposition adoptée.

ANNEXE A







12.1.3 CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS CONCERNANT L'AVIS DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION COMPLÈTE DES PORTIQUES DES PONTS DE LA ROUTE 342 ET DE LA ROUTE 201 SUR LA RIVIÈRE À LA RAQUETTE : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Aucun sujet traité.

12.3 PROJET DE MISE EN ŒUVRE DE L'OUTIL GÉO-IMMOBILIER PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC DEMANDE DE PARTICIPATION DE MONSIEUR CÉDRIC MARCEAU : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

- 13. <u>DÉVELOPPEMENT</u>
- 13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 13.1.1 FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour un projet de bonification de l'affichage, des structures d'accueil et de promotion des navettes fluviales destiné aux cyclistes sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges par résolution numéro 17-11-22-49;

POUR CE MOTIF,

18-01-24-21

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon APPUYÉ PAR : monsieur Raymond Larouche et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant à signer tous les documents concernant cette demande d'aide financière et que la MRC contribue financièrement à 20 % de la somme du projet à même le fonds des politiques.

Proposition adoptée.

13.1.2 RÉVISION DE L'ENTENTE DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) ET DE LA MRC : INFORMATION

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion et président de DEV Vaudreuil-Soulanges (anciennement CLD), informe qu'à la suite de la lettre de démission du directeur général de DEV Vaudreuil-Soulanges, le processus de recrutement pour un nouveau directeur général est entamé.

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe qu'à la suite des nouvelles lois, l'entente entre la MRC et le CLD de Vaudreuil-Soulanges doit être révisée. Un comité de révision sera mis en place afin de revoir les règles et la reddition de comptes.

13.1.3 PACTE RURAL - REDDITION DE COMPTE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) - RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS DE LA MRC : ADOPTION

CONSIDÉRANT les attentes du Pacte rural conclues avec le MAMOT dans le cadre du programme Pacte rural ;

CONSIDÉRANT le respect par la MRC de Vaudreuil-Soulanges des règles et modalités d'attribution des aides consenties par le MAMOT pour la mise en œuvre du Pacte rural;





CONSIDÉRANT le montant résiduel du Pacte rural 1 (3 153 \$) et les sommes du programme Pacte rural 3 (381 440 \$) et l'obligation pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges de les engager et les dépenser avant le 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC de déposer la liste des engagements financiers qu'il a consentis dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT que ces sommes ont été octroyées à douze projets pour un investissement total de 2 323 080,94 \$;

CONSIDÉRANT le document récapitulatif des engagements de la MRC produit par le MAMOT;

POUR CES MOTIFS,

18-01-24-22 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

d'adopter le récapitulatif des engagements de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la somme résiduelle du Pacte rural 1 et celle du programme Pacte rural 3 dont la valeur totalise 384 593 \$.

Proposition adoptée.

- 13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL
- 13.2.1 PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ : ADOPTION D'UN PLAN D'ACTION

Ce sujet a été traité au point 4.1.

13.2.2 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) : OCTROI DE SUBVENTIONS

Ce sujet a été traité au point 4.2.

13.2.3 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE (PDSD) : INFORMATION

Ce sujet a été traité au point 4.3.

- 13.2.4 LOGEMENT SOCIAL
- 13.2.4.1 OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE VAUDREUIL-SOULANGES NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT la création de l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges (ORH-VS) le 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE les lettres patentes de l'organisme demandent à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de nommer deux administrateurs parmi les maires des municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la CMM et deux administrateurs parmi les maires des municipalités locales dont le territoire n'est pas compris dans celui de la CMM pour représenter la MRC sur son conseil d'administration;

POUR CES MOTIFS,

18-01-24-23 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Gilles Santerre APPUYÉ PAR : monsieur Michel Bourdeau et résolu

de nommer messieurs Jamie Nicholls, maire de la ville d'Hudson, Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Daniel Beaupré, maire de la municipalité de Saint-Clet et Yvon Chiasson, maire de la municipalité de Saint-Zotique, pour représenter la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur le conseil d'administration d'administration de l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.





14. <u>INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)</u>

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion et membre du conseil d'administration de la CMM, informe qu'une seule rencontre a eu lieu depuis le début de l'année.

15. <u>INTERFACE COURONNE SUD</u>

Aucun sujet traité.

16. <u>CULTURE</u>

16.1 DÉSIGNATION DES CANDIDATS SECTEUR « MUNICIPAL » SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES (CACVS)

CONSIDÉRANT les règlements généraux du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS);

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.1.1 b des règlements généraux du CACVS stipule que deux personnes doivent être désignées parmi les représentants culturels issus du monde municipal par la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de représenter l'ensemble du monde municipal;

CONSIDÉRANT que la MRC peut également désigner un substitut officiel au représentant désigné, qui aura les mêmes droits et pouvoirs que le représentant désigné, tant pour les assemblées générales que pour le conseil d'administration, le cas échéant;

CONSIDÉRANT l'échéance de la nomination actuelle;

POUR CES MOTIFS,

18-01-24-24

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** APPUYÉ PAR : monsieur **Jamie Nicholls** et résolu

de désigner les candidatures suivantes pour les postes de représentant(e)s des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur le conseil d'administration du CACVS :

- Monsieur Michel Vallée, directeur, Service des loisirs et de la culture de la ville de Vaudreuil-Dorion et ayant comme substitut en cas d'indisponibilité, madame Chloé Marcil, chef de division culture et vie communautaire, Service des loisirs et de la culture de la ville de Vaudreuil-Dorion;
- Monsieur Nicolas Pedneault, directeur des parcs, loisirs, culture et tourisme de la ville d'Hudson et ayant comme substitut en cas d'indisponibilité, madame Laura McCaffrey, coordonnatrice culture, tourisme et communications de la ville d'Hudson.

Proposition adoptée.

17. <u>AFFAIRES NOUVELLES</u>

Aucun sujet traité.

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) - PRÉFET DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ÉLU REPRÉSENTANT DE LA RÉGION MONTÉRÉGIE-SUROÎT : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, souligne que monsieur Patrick Bousez, préfet, a été élu membre du conseil d'administration de la FQM à titre de représentant de la région Montérégie-Suroît.





17.2 CANDIDATURE DE MADAME DANIE DESCHÊNES AU CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, annonce la candidature de madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, au conseil régional des partenaires du marché du travail.

18. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Madame Katherine Massam, du regroupement Citoyens au courant et citoyenne de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, demande si la MRC de Vaudreuil-Soulanges produira un mémoire dans le cadre des audiences publiques pour le projet Pipeline Trans-Nord.

Madame Suzanne Lefebvre, citoyenne de la ville de Vaudreuil-Dorion, demande s'il est possible de visiter l'unité de traitement des matières organiques.

20. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

18-01-24-25 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**

APPUYÉ PAR : monsieur Raymond Larouche et résolu

que la séance soit levée à 21 h 41.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ

Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN

Directeur général et secrétaire-trésorier